**CONVENTION DE FORMATION PROFESSIONNELLE**

**(Article L.6353-1 du code du travail**

**Décret N° 2018-1341 du 28 décembre 2018)**

**Proposition de formation :**

**[nom\_formation]**

Pour toute question, modification de la formation et des éléments de son contenu, merci de joindre votre contact à [nom\_organisme]ou bien de contacter le centre aux coordonnées suivantes :

**[adresse]**

**[telephone]**

**[mail]**

Nous nous tenons à votre disposition pour tout élément complémentaire.

**CONVENTION DE FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE**

Entre

**[nom\_organisme]**

STATUT JURIDIQUE dont le siège social est situé à : **[adresse]**

Immatriculée sous le n° de SIRET : **[siret]**

Organisme de formation en cours d'enregistrement auprès du préfet de région [region]

Représentée aux fins des présentes par **[Madame ou Monsieur] [nom\_responsable]**, **[Gérante ou gérant]** dûment **[habilitée ou habilité].**

Ci-après désignée « **L’Organisme de Formation »**

De première part,

Et

**[client\_entreprise]**

Entrepreneur individuel dont le siège social est à : **[adresse\_client]**

Immatriculée sous le n° de SIRET : **[siret\_client]**

Représentée par, **[nom-client]**, **Gérante ou gérant]** dûment **[habilitée ou habilité].**

Ci-après désignée « **L’Entreprise Bénéficiaire**»

De seconde part,

Les soussignés étant ci-après désignés ensemble « Les Parties ».

**Il est convenu ce qui suit :**

Il EST PREALABLEMENT RAPPELE CE QUI SUIT

Le stagiaire Bénéficiaire, après avoir procédé à une étude de ses besoins en matière de formation professionnelle continue, a décidé de financer, au profit de partie de son personnel et en accord avec ce dernier, des actions de formation, du type de celles prévues aux articles L.6313-1 et suivants du Code du Travail - Décret N° 2018-1341 du 28 décembre 2018, organisées par l’Organisme de Formation.

Pour toutes les questions qui ne seraient pas réglées par le présent contrat (ci-après désignée « Le Contrat »), les Parties déclarent expressément se référer aux Conditions Générales de Formation. Dans l’hypothèse où il y aurait contradiction entre une ou des dispositions des Conditions Générales et celles du Contrat, ces dernières prévaudraient.

Le contrat est conclu en application des dispositions du Livre III de la sixième partie du code du travail portant organisation de la formation professionnelle.

CECI ETANT RAPPELE, IL EST CONVENU ET ARRETE CE QUI SUIT :

1. **Objet de la convention**

Le contrat a pour objet l'organisation et la dispense de la formation intitulée : **[nom\_formation]**

- (Ci-après la « Formation ») par l'Organisme de Formation dans les conditions fixées par les articles suivants.

1. **Nature de la Formation**
   1. **Nature de l’action de formation**

La formation s'inscrit dans le cadre des actions de formation prévues par les articles L.6313-1 et L.6313-9 du Code du Travail - [LOI n°2018-771 du 5 septembre 2018 - art. 4](https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexteArticle.do;jsessionid=8C9AC46C32D325E47F4E1B25FBDACEEB.tplgfr31s_3?cidTexte=JORFTEXT000037367660&idArticle=LEGIARTI000037368690&dateTexte=20190528&categorieLien=id#LEGIARTI000037368690)

Elle constitue une action concourant au développement des compétences qui entre dans le champ d'application des dispositions relatives à la formation professionnelle :

* Action de formation

**Action d'acquisition, d'entretien ou de perfectionnement des connaissances**.

* 1. **Effectif concerné par la Formation**

La Formation est réalisée à destination des catégories de personnes suivantes :

**[public\_vise]**

La personne bénéficiaire concernée par la Formation est ci-après désignée (quel que soit leur nombre), les « Stagiaires ».

Elle est organisée pour un effectif de [effectif\_stagiaires] stagiaires.

**[noms\_des\_stagiares]**

Cf. Liste des personnes (identité et fonctions) jointe en annexe 1.

* 1. **Objectifs de la Formation**

La Formation a pour objectif :

À l’issue de cette formation, le stagiaire sera capable de :

**[objectif\_formation]**

**-**

**-**

**-**

**-**

**-**

**-]**

* 1. **Programme, méthodes, moyens pédagogiques et techniques**

Le programme de la formation intitulée **[nom\_formation]**

Les méthodes et moyens pédagogiques :

* **PRÉSENTIEL**
* **[modalités pédagogiques]**

**2.5 Modalités pratiques de réalisation de la Formation**

**I) Date(s) et durée de la Formation**

La Formation se déroulera selon les modalités suivantes :

**Date(s) : du [date\_formation] au [date\_fin\_contrat]**

**Durée** : **[nombre\_heures]**

**Jours ouvrés** : **[nombre\_jours]**

La durée estimée de la formation ainsi que les modalités de réalisation sont détaillées dans le programme de formation joint en annexe 2.

**II) Lieu(x) de la Formation**

Lieu : **[lieu\_formation]**

**III) Nom du Formateur**

Nom du Formateur : **[formateur]** (CV joint)

1. **Modalités d’évaluation (et/ou de contrôle des connaissances) de la formation**

Le contrôle de connaissances permettant de vérifier le niveau de connaissances acquis par le stagiaire est effectué selon les modalités suivantes :

* Questionnaire remis en fin de session et corrigé conjointement avec le stagiaire,
* Mise en situation permettant de vérifier l’aptitude du stagiaire à restituer les connaissances théoriques et pratiques acquises en cours de stage.

**Modalités de sanction :** À l'issue de la formation, le prestataire délivre au stagiaire une attestation mentionnant les objectifs, la nature et la durée de l'action et les résultats de l'évaluation des acquis de la formation, ainsi qu’une attestation de fin de formation.

**Moyens permettant de suivre l’exécution de l’action :**

**Présentiel :**

**Feuilles d’émargement signées par demi-journée par les stagiaires et contresignées aussi par demi-journée par le formateur.**

**ET**

**FOAD : À l’issue de la période de formation le stagiaire se verra remettre son relevé de connexion certifié par le centre de formation pour contre-signature.**

1. **Dispositions financières**

Le stagiaire bénéficiaire s'engage à régler à l’organisme de formation l’intégralité des frais de formation suivants :

| Frais pédagogiques | € |
| --- | --- |
| Frais annexes | 0,00 € |
| Nombre de stagiaires(s) |  |
| **[TVA]** | 0,00 € |
| **Total** | [prix\_formation] € |

Cette somme couvre l’intégralité des frais engagés par l’organisme de formation pour cette session.

Les modalités de règlement, entre les parties prenantes à la convention, sont les suivantes : le règlement sera effectué par le client ou par son organisme collecteur avant le début de la formation. Le paiement est dû à réception de la facture. Paiement par virement bancaire, carte bleue ou chèque à l’ordre de **[nom\_organisme].**

Les modalités de paiement des sommes dues incombant au stagiaire sont les suivantes.  Le stagiaire dispose d’un délai de 10 jours (14 jours pour les contrats conclus à distance) pour se rétracter. Il en informe l’organisme de formation par lettre recommandée avec demande d’avis de réception dans le délai susvisé. Dans ce cas, aucune somme ne peut être exigée du stagiaire. Après le délai de rétractation, le stagiaire effectue un premier versement d’un montant de XXX euros TTC. Cette somme ne peut être supérieure à 30 % du prix dû par le stagiaire.  Le paiement du solde, à la charge du stagiaire, est échelonné au fur et à mesure du déroulement de l’action de formation, selon le calendrier suivant : 30% à la date de signature et le solde en fin de formation.

En cas de retard de paiement, l’organisme de formation se réserve le droit de suspendre ses prestations à l’endroit du stagiaire.

1. **Réalisation et résiliation de la formation**
   1. **Réalisation de l’action de formation**

En contrepartie des sommes reçues, l'Organisme de Formation s'engage à réaliser l'action de formation prévue dans le cadre du Contrat ainsi qu'à fournir tous documents et pièces de nature à justifier la réalité et le bien fondé des dépenses de formation engagées à ce titre.

* 1. **Résiliation de la formation**
     1. **Principe**

En application de l’article L.6354-1 du code du travail « en cas d’inexécution totale ou partielle d’une prestation de formation, l’organisme prestataire rembourse au cocontractant les sommes indûment perçues de ce fait ».

La non-réalisation totale ou partielle de la prestation de formation, qu’elle soit imputable à l’Organisme de Formation ou au stagiaire bénéficiaire ne donne lieu à facturation qu’au titre des prestations de formation effectivement réalisées.

* + 1. **Cas d’annulation du fait de l’entreprise**

En cas d’annulation du fait du stagiaire bénéficiaire à moins de quinze jours francs avant le début de l’une des actions visées dans le programme de formation joint en annexe 2 le stagiaire bénéficiaire sera tenue de dédommager l’organisme de formation en lui versant à titre de dédit une indemnité dans les conditions suivantes :

**FORMATION**

|  | Annulation moins de 2 semaines mais plus d’une semaine avant la formation | Annulation moins de 1 semaine mais plus de 48 heures avant la formation | Annulation moins de 48 heures avant la formation |
| --- | --- | --- | --- |
| Indemnité de dédit | 50% du coût global de la Formation (cf. 4.) | 75% du coût global de la Formation (cf. 4.) | 100% du coût global de la Formation (cf. 4.) |

**Annulation d’une ou plusieurs séance(s) de formation**

L’annulation d’une ou plusieurs séances de formation par le stagiaire bénéficiaire donnera lieu au paiement, par séance, d’une indemnité de dédit dans les conditions suivantes :

|  | Annulation moins de 2 semaines mais plus d’une semaine avant la séance | Annulation moins de 1 semaine mais plus de 48 heures avant la séance | Annulation moins de 48 heures avant la séance |
| --- | --- | --- | --- |
| Indemnité de dédit | 50% du coût global par séance annulée | 75% du coût global par séance annulée | 100% du coût global par séance annulée |

**Annulation de la participation d’un ou plusieurs Stagiaire(s) de la formation à une ou plusieurs séances**

L’annulation de la participation d’un ou plusieurs Stagiaires à une ou plusieurs séance(s) de formation (hors le cas d’annulation totale de la participation d’un Stagiaire et or le cas de l’annulation total des séances) par le stagiaire bénéficiaire, donnera lieu au paiement d’une indemnité de dédit, par Stagiaire, dans les conditions suivantes :

|  | Annulation moins de 2 semaines mais plus d’une semaine avant la séance | Annulation moins de 1 semaine mais plus de 48 heures avant la séance | Annulation moins de 48 heures avant la séance |
| --- | --- | --- | --- |
| Indemnité de dédit | 50% du coût global par Stagiaire / séance | 75% du coût global par Stagiaire / séance | 100% du coût global par Stagiaire / séance |

1. **Cas d’annulation du fait de l’organisme de formation**

Si l’organisme de formation était exceptionnellement contraint d’annuler ou d’interrompre l’action de formation, l le stagiaire bénéficiaire en serait informée dans les meilleurs délais par tout moyen écrit afin de convenir de leur report.

En cas d'événement de force majeure (tel que défini par la jurisprudence française) ne permettant pas à l’organisme de formation d’assurer tout ou partie de l’action de formation, celui-ci s’engage à rechercher toute solution permettant dans des conditions raisonnables de coût et de contraintes d’exploitation de poursuivre l’exécution normale des prestations objet des présentes.

1. **Documentation pédagogique**

L’ensemble des programmes de formation et de la documentation pédagogique de l’organisme de formation, quelle qu’en soit la forme (et notamment tous documents manuscrits, imprimés, numérisés, scannés et/ou enregistrés sur tout support numérique) sont des œuvres de l’esprit protégées par le Code de la propriété intellectuelle.

Par conséquent, le stagiaire bénéficiaire s’engage à ne modifier ni altérer aucune marque ni inscription figurant sur lesdits supports, lesquels ne pourront par conséquent être reproduits ni communiqués par l’entreprise en tout ou partie, notamment dans le cadre d’une action de formation interne et/ou assurée par toute autre personne physique ou morale sans l’accord préalable écrit de l’organisme de formation.

1. **Date d’effet et durée de la Convention de Formation**

Le Contrat prend effet le **[date\_debut\_contrat]**

Elle prendra fin le **[date\_fin\_contrat]**

La formation doit se dérouler sur cette période de validité.

**11. Handicap**

Toutes les formations dispensées à [nom\_organisme] sont accessibles aux personnes en situation de handicap.  
Lors de l’inscription à nos formations, nous étudions avec le candidat en situation de handicap et à travers un questionnaire les actions que nous pouvons mettre en place pour favoriser son apprentissage.

Pour cela, nous pouvons également nous appuyer sur un réseau de partenaires nationaux préalablement identifiés.

**12. Différends**

**Médiation des litiges de la consommation :**

Conformément aux articles L 611-1 À L 611-3 et R 612-1 à R 616-2 du code la consommation tout consommateur a le droit de recourir gratuitement à un médiateur de la consommation, en vue de la résolution amiable du litige qui l’oppose à un professionnel, dès lors que le litige lié à la consommation n’a pu être réglé aimablement et directement avec le professionnel.

À cet effet, le professionnel garantit au consommateur le recours effectif à un dispositif de médiation de la consommation.

L’entité de médiation de la consommation désignée par le professionnel est :

**[NOM DU MÉDIATEUR DE LA CONSOMMATION]** qui peut être saisie :

* Soit par courrier postal à l’adresse suivante : **[ADRESSE MEDIATEUR]**
* Soit par voie électronique : **[MAIL OU SITE INTERNET MEDIATEUR]**

Toute contestation ou différents relatifs à l’interprétation ou l’exécution du Contrat est de la seule compétence du Tribunal de Grande Instance de [ville\_greffe] .

Fait en double exemplaires originaux, dont un remis à chacune des Parties,

Fait à [Fait\_a], Le [date\_sign\_contrat]

**Pour l’Organisme de Formation Pour le Stagiaire Bénéficiaire**

***[nom\_responsable], [Gérant/Gérante] [beneficiaire\_formation]***